

Cocottes et faitout Traiteur

Le Bourg
46140 LUZECH



Facture Brouillon

N° : BRO00001012
Date : 30/09/2025
N° client : CLT00000118

Réf. : septembre 2025

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000050 -Chou pièce montée Cône	165,00	pc	1,42 €	0,00%	234,30 €	5,50%
ART00000003 -Baguette ordinaire	75,00	pc	1,04 €	0,00%	78,00 €	5,50%
ART00000017 -Croustilot 1kg	7,00	pc	4,74 €	0,00%	33,18 €	5,50%
ART00000012 -Baguette tradition	6,00	pc	1,23 €	0,00%	7,38 €	5,50%
ART00000014 -Croustilot/Rustilot 500gr	1,00	pc	2,37 €	0,00%	2,37 €	5,50%

Détail de la TVA				Total HT	355,23 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	19,54 €
Réduite	355,23 €	5,50%	19,54 €	Total TTC	374,77 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)	374,77 € au 31/10/2025				

Règlement par chèque
n° 7038204
le 06/10/25

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).